

RONDE

34^{ème}
édition

DES

ÉTANGS



Au profit de la fondation ARSEP :



DIMANCHE 19 MAI 2024

À VERT LE PETIT (91)

**COURSES
A
PIEDS :**
9h00 : 5 km
9h15 : 10 km*
9h40 : 15 km*

**MARCHE
NORDIQUE :** 9h45 : 12 km*

**ANIMATIONS
ENFANTS :** 11H40 : 1 km
11H50 : 2 km

*Epreuves comptant pour le challenge départemental « Running »



Inscription en ligne sur le site : [klikego.com](https://www.klikego.com)
Renseignement : www.rondedesetangs.fr



FICHE D'INSCRIPTION 2024

MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES :



MA Prod



arianeGROUP



Vivre ensemble !



Venez découvrir et participer à notre 34^{ème} édition de la Ronde des Étangs le dimanche 19 mai 2024 !



Nouveau ! Réforme du certificat médical

A compter du 1^{er} avril 2024, sera accepté à la place du certificat médical pour les athlètes majeurs non-licenciés, l'attestation de PPS (Parcours Prévention Santé).

Les athlètes pourront se rendre sur la plateforme www.pps.athle.fr et réaliser ce Parcours Prévention Santé et éditer leur attestation. Elle pourra être déposée lors de l'inscription en ligne ou présentée lors du retrait du dossier.

Pour les athlètes mineurs, il sera possible de présenter le questionnaire santé du ministère des Sports.
(CERFA 15699*01)

9h00 : 5 km né en 2010 et avant

9h15 : 10 km né en 2008 et avant

9h40 : 15 km né en 2006 et avant

9h45 : 12 km marche nordique né en 2008 et avant

11h40 : 1 km à partir de 2015

11h50 : 2 km entre 2013 et 2011

Inscriptions à l'avance jusqu'au 17/05/2024.

Retrait des dossards possible le samedi 18 mai de 14 h à 18 h au Magasin DECATHLON de Brétigny sur Orge.

Inscriptions sur place Gymnase Roger Bambuck - Rue Marcel Charon le samedi 18 mai de 14 h à 18 h.

**A votre disposition : Parking, vestiaires,
douches, consignes, buvette ...**

RÈGLEMENT

La 34^{ème} Ronde des Etangs aura lieu le dimanche 19 mai 2024

Epreuves ouvertes aux licenciés FFA et non licenciés munis d'un certificat médical daté de moins d'un an, d'une attestation « PPS » ou autre licence sportive (voir détails rubrique certificat médical).

Les courses sont conformes à la réglementation nationale des courses hors-stade FFA
La participation aux courses implique l'acceptation du règlement par chaque concurrent.

CERTIFICAT MEDICAL

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : - d'une licence FFA (saison 2023/2024) Athlétisme, Athlète Entreprise, Athlète running, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- **OU** d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

- **OU** d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie qui sera conservée par l'organisateur.

A compter du 1er avril 2024, sera accepté à la place du certificat médical :

- Pour les athlètes majeurs non-licenciés, l'attestation de PPS (Parcours Prévention Santé). Les athlètes pourront se rendre sur la plateforme www.pps.athle.fr et réaliser ce Parcours Prévention Santé et éditer leur attestation. Cette attestation sera valable 3 mois. Elle pourra être déposée lors de l'inscription en ligne ou présentée lors du retrait du dossard.

- Pour les athlètes mineurs, il sera possible de présenter le questionnaire santé du Ministère des Sports. (CERFA 15699*01)

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical ou la licence qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.

INSCRIPTIONS

Inscriptions à l'avance prises jusqu'au 17/05/2024. Inscriptions en ligne (recommandées) avec notre partenaire klikego.com

Tarifs : 5 km - 8 € / 10 km, 15 km et 12 km marche nordique - 12 € (15 € après le 17/05/2024) / 1 et 2 km des enfants - 2 €

Par courrier : Bulletin d'inscription à télécharger sur le site www.rondedesetangs.fr et renvoyer accompagné du règlement par chèque à l'ordre du SVA et de la copie de licence, certificat médical ou attestation PPS. 1 et 2 km des enfants - 2 € (Pas de certificat médical demandé)

Inscriptions sur place possible pour chaque course uniquement le samedi après-midi. Attention pour le 10 et 15 km le nombre de dossards délivré est limité à 700 dossards.

Inscriptions Club ou Entreprises : contacter l'organisation. Un fichier Excel sera envoyé pour grouper les inscriptions.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

PROGRAMME

Samedi 18 mai 2024 - Retrait des dossards de 14 h à 18 h, magasin DECATHLON Brétigny sur Orge. Inscriptions sur place possible de 14 h à 18 h - Gymnase Roger Bambuck - Rue Marcel Charon Dimanche 19 mai 2024 (à partir de 8h) : Retrait des dossards - Gymnase Roger Bambuck

5 km - Départ à 9 h 00. Course réservée aux adultes et jeunes à partir de 14 ans (nés en 2010 et avant). Les marcheurs sont acceptés (mais sans classement à l'arrivée).

10 km - Départ à 9 h 15. Course comptant pour le Challenge départemental Running (B). Course réservée aux adultes et jeunes à partir de 16 ans (nés en 2008 et avant). Les marcheurs sont acceptés (mais sans classement à l'arrivée).

15 km - Départ à 9 h 40. Course réservée aux adultes et jeunes à partir de 18 ans (nés en 2006 et avant). Course du 15 km comptant pour le Challenge départemental Running (C).

12 km nordique - Départ à 9 h 45. Epreuve comptant pour le challenge départemental « Marche Nordique ». Réservée aux adultes et jeunes à partir de 16 ans (nés en 2008 et avant).

1 km - Départ 11 h 40. Course réservée aux enfants jusqu'à 9 ans (nés entre 2015 et après). Attention pas de classement sur cette course.

2 km - Départ 11 h 50. Course réservée aux enfants entre 10 et 13 ans (nés de 2014 à 2011). Attention pas de classement sur cette course.

CLASSEMENT

10, 15 km et 12 km marche nordique : Un classement général individuel et par catégorie d'âge. Un classement par équipe de 3 coureurs H et F du même club par addition des places au classement général. Trophées de la CCVE remis à la 1^{ère} équipe.

5 km : Un classement général individuel.

RECOMPENSES

Un cadeau souvenir pour chaque participant.

10 et 15 km : Coupes aux 5 premiers du classement scratch et aux premiers des catégories CA/JU/ES/SE/MO à M10. En cas de récompense au classement scratch, pas de récompense en catégorie. Coupes aux premiers Vertois M et F (Trophée André QUETIL).

5 km : Coupes aux 3 premiers du classement scratch et des catégories M1 puis coupes au 1^{er} des catégories CA et JU (M et F). En cas de récompense au classement scratch, pas de récompense en catégorie.

12 km marche nordique : Coupes aux 3 premiers du classement scratch (M et F) et aux premiers des catégories CA/JU/ES/SE/MO à M10.

1 et 2 km : Coupe ou médaille aux premiers enfants M et F de chaque année de naissance.

RAVITAILLEMENT

2 postes de ravitaillement au 5^{ème} et 10^{ème} km, 1 poste de ravitaillement à l'arrivée, 1 poste d'eau au 8^{ème} et 13^{ème} km.

SECURITE

Chaque carrefour sera surveillé par un commissaire et le service médical sera assuré par la FFSS 91 jusqu'à 12 h 30. Les organisateurs garantissent leur responsabilité civile par la police d'assurance souscrite auprès de la MAIF. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; les non-licenciés sont couverts par leur assurance personnelle.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le souci de participer activement à la préservation de l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ni jeter sur le parcours ainsi qu'aux abords de celui-ci.

BULLETIN D'INSCRIPTION



Inscription en ligne sur : www.rondedesetangs.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Date de naissance : .../.../.....

SEXE :

F

H

N° de licence :

Club :

Licences autorisées : FFA, FCD, FFSA, FSPN, ASPTT, FCCF, FSGT, UFOLEP
(joindre photocopie de la licence)

ATTENTION : Pour les non-licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an ou une attestation « PPS » datant de moins de 3 mois est obligatoire pour les courses de 5,10, 15 et 12 km marche nordique.

A compter du 1er avril 2024, sera acceptée à la place du certificat médical pour les athlètes majeurs non-licenciés, l'attestation de PPS (Parcours Prévention Santé).

Les athlètes pourront se rendre sur la plateforme www.pps.athle.fr et réaliser ce Parcours Prévention Santé et éditer leur attestation.

Le certificat médical (ou sa copie conforme), ou l'attestation « PPS » doit impérativement être joint au bulletin d'inscription.

En l'absence de ces documents, votre inscription ne sera pas validée.

Inscription à renvoyer avant le 17/05/2024 :

Ronde des étangs - chez Pierre MARQUES
5, rue de la Cheminée blanche
91710 VERT LE PETIT

Montant des droits d'engagements:
Chèque à l'ordre du SVA.

Partie réservée

N°:

Je m'inscris pour :

5km 8€

10km* 12€

12 km marche nordique* 12€

15km* 12€

1km enfants 2€

2km enfants 2€

* 15€ sur place